

Canada avec des missions étrangères;

- les voyages de scientifiques étrangers dans la mesure où ces voyages respectent les objectifs visés par le fonds;
- les visites de travail d'une durée maximale de cinq mois destinées à permettre aux scientifiques et aux techniciens canadiens de travailler dans des laboratoires ou des établissements de recherche étrangers et de participer à des activités de collaboration.

Récemment, le Fonds catalyseur a également avancé les capitaux nécessaires pour permettre à des experts canadiens d'étudier en profondeur certaines techniques étrangères dont l'acquisition nous serait hautement profitable.

### Les priorités du fonds

La priorité est accordée au domaine de la collaboration en science et en technologie avec les partenaires du Canada au sein de l'OCDE, c'est-à-dire avec le Japon, les États-Unis et les pays de l'Europe occidentale. Cependant, des projets de collaboration avec des pays nouvellement industrialisés (le Mexique et le Brésil, par exemple) seront aussi approuvés dans la mesure où ils contribueront à l'amélioration de la capacité scientifique et technologique du Canada.

La coopération avec les pays du bloc

de l'Est sera également considérée à condition qu'elle ne comporte nulle implication touchant la défense nationale.

Universitaires, fonctionnaires provinciaux ou membres d'organisations industrielles, ainsi que représentants de ministère ou d'organisme fédéral à vocation scientifique peuvent soumettre une proposition.

Toute soumission ne provenant pas du secteur fédéral doit être parrainée par un ministère ou un organisme fédéral que l'activité intéresse. La proposition est alors soumise au FC au nom du requérant.

### Le degré d'engagement

L'évaluation des propositions se fonde principalement sur le degré d'engagement de l'organisme participant à l'égard de l'activité proposée. Ainsi, le partage des dépenses entre le FC et l'organisme constitue l'un des principaux critères de financement. Le fonds rembourse habituellement les frais de déplacement, alors que l'organisme participant assume les frais de subsistance.

Dans le cas de missions et de visites de durée moyenne, le fonds aide à acquitter une partie des frais de subsistance. Les employeurs des scientifiques participants continuent à assumer la charge des salaires et des avantages sociaux. Dans le cas

d'activités lancées par le gouvernement fédéral, le fonds prévoit une aide pour tous les participants, qu'ils soient délégués du gouvernement ou pas.

En 1983 et 1984, 45 propositions ont été présentées au Fonds catalyseur qui en accepta 22. Ces propositions portaient sur une vaste gamme d'activités :

- en France et en Allemagne, une mission a réuni plusieurs experts de la recherche en exploitation forestière afin d'échanger de l'information sur la surveillance des dommages causés aux forêts par les pluies acides;
- en France, une mission a rassemblé des experts de l'apprentissage assisté par ordinateur pour étudier les possibilités de collaboration en visualisation électronique et en technologie pédagogique;
- au Japon, deux représentants de sociétés étudiant les applications de la biotechnologie aux produits alimentaires et à des produits connexes ont créé une mission;
- en Grande-Bretagne et en République fédérale allemande, s'est formée une mission composée d'ingénieurs d'une entreprise de recherche venus étudier une collaboration qui permettrait éventuellement de résoudre certains problèmes liés aux effets des glaces sur les structures aménagées au large des côtes.

## PGL International obtient une série de contrats en Algérie

Le Groupe PGL International de Montréal vient d'obtenir une série de contrats pour le développement d'infrastructures touristiques en Algérie. D'une valeur totale de 80 millions de dollars, ces contrats auront un contenu canadien à 65 %.

PGL est une jeune entreprise spécialisée dans la construction d'installations intégrées dans les pays en voie de développement disposant de capacités financières. Composée d'ingénieurs, de gestionnaires et d'architectes, elle conçoit des projets, les réalise et se charge même de recruter des administrateurs.

M. Bernard Landry, ministre du Commerce extérieur et des Relations internationales du Québec, a expliqué à la *Presse Canadienne* qu'il s'agissait là d'une des retombées de sa mission commerciale en Algérie (novembre 1984).

### Contrats divers

De fait, PGL a signé six ententes avec le gouvernement algérien. La première porte sur la création d'une coentreprise visant la promotion du tourisme canadien en Algérie. Elle comporte une enveloppe renouvelable de un million de dollars valable pour 18 mois.

Afin de soutenir ses efforts promotion-

nels, la compagnie montréalaise réalisera un film touristique dont le montant pourrait atteindre entre 500 000 \$ et 800 000 \$.

PGL doit également construire un hôtel de 350 chambres à l'aéroport d'Alger pour environ 40 millions de dollars et recruter des spécialistes qui assureront une gestion conjointe québéco-algérienne de l'établissement. De plus, PGL est chargé de la construction d'un hôtel international de 250 chambres, à Oran, qui fonctionnera selon le même mode de gestion et coûtera environ 20 millions de dollars.

Onze salles de cinéma seront rénovées en deux phases par PGL pour une somme de 19,2 millions de dollars.

Enfin, la compagnie s'est vu proposer la cogestion de cinq stations balnéaires ou sahariennes à raison de un million de dollars chacune.

Cet ensemble de projets représente une percée intéressante pour PGL et constitue également une sorte de prix de consolation; PGL avait en effet mobilisé beaucoup d'énergie et d'argent au sein du consortium québécois Scanta qui avait soumissionné un méga-projet de développement touristique en Algérie. Or, avec la baisse des revenus pétroliers, ce pays a réduit ses ambitions

touristiques, parant au plus pressé et utilisant au mieux les ressources actuelles.

PGL a, entre autres, déjà construit des écoles en Arabie Saoudite et au Sénégal, une station de métro à Montréal, un hôpital à Repentigny (Québec) et l'un de ses principaux associés a assuré la gestion de la construction du Palais des congrès de Montréal.

Souligons, par ailleurs, que la mission commerciale dirigée par M. Landry en novembre a débouché sur un contrat de 2,5 millions de dollars entre Hydro-Québec International et la Société nationale de l'électricité et du gaz d'Algérie, Sonelgaz, pour la conception et la réalisation d'un centre de recherche, de contrôle et d'essai.

M. Landry affirme que d'autres projets découlant de son voyage seront annoncés sous peu. Ils permettraient des ventes d'environ 40 millions de dollars.

Selon le ministre, ces résultats s'expliquent en partie par un resserrement des liens entre son gouvernement et celui d'Algérie et par les contacts personnels qu'il a établis avec neuf des ministres algériens. Les échanges de la mission commerciale ont également permis de mieux cerner les priorités gouvernementales et facilité ainsi la présentation d'offres de biens et de services répondant mieux aux besoins de l'Algérie.